

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2020

L'an deux mil-vingt, le douze février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Chantal BUIN, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Vanessa RIBOT, Vincent SAMSON.

Absents excusés : Sébastien RIBOT, Vanessa RIBOT, Vincent SAMSON.

Secrétaire de séance : Michel BLOT.

Procuration de Vincent SAMSON à Michel BLOT.

Madame la Maire ouvre la séance en soumettant le compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2020 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Délibération actant la location du bar restaurant par la société « Délicatresson », montant du loyer

Depuis la résiliation du bail entre la commune et les époux Cantin en date du 31 octobre 2019, le bar restaurant de la commune est fermé.

La municipalité a candidaté à l'appel lancé par SOS 1000 Cafés (initiative du groupe SOS).

La démarche de cette association est de reprendre les commerces fermés en zones rurales pour y installer des gestionnaires qui permettent la réouverture de ces établissements.

La commune de Tresson ayant été retenue, l'association SOS 1000 Cafés a recruté Géraldine Vidal pour gérer le commerce et Stéphanie Rousseau sur un emploi à temps partiel.

Pour la gestion de l'établissement une société à responsabilité limitée à associé unique (à savoir SAS 1000 Cafés) nommée « Délicatresson » est en cours de création et d'immatriculation.

Géraldine Vidal, mandataire social représentera cette société pour la signature du bail avec la commune. Le siège de la dite société est situé 2 rue des Lilas à Tresson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (soit 9 voix pour) la signature du bail d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2020 entre la commune et la société «Délicatresson» pour la location du bar restaurant (propriété de la commune, cadastrée section AB n° 222).

Ce bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 600 € payé à terme échu avec un dépôt de garantie de 600 € à la signature, restitué au preneur à la sortie du bien.

Madame la Maire est autorisée à signer le bail au nom de la commune et tout autre document se rapportant à cette location.

Engagement d'une dépense d'investissement avant le vote du budget 2020 de la commune

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales relatives à l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 de la commune dans les limites du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il s'agit de l'achat de 10 plaques et mâts qui seront posés lors de la plantation des arbres de Naissance en mars prochain pour un montant de 1 008,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (soit 9 voix pour) d'engager cette dépense d'investissement d'un montant de 1 008,00 € TTC avant le vote du budget 2020 afin de disposer du matériel pour la cérémonie des arbres de Naissance. Cette dépense sera inscrite en investissement du budget 2020 de la commune à l'article 21578.

Madame la Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette dépense.

Avance de fonctionnement pour le Sivos de l'Étangsort

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'Étangsort a adressé aux communes adhérentes le premier versement d'avance de fonctionnement pour l'année 2020.

Ce versement d'un montant de 20 000,00 € pour la commune de Tresson sera effectué avant le vote du budget 2020 de la commune.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité (soit 9 voix pour) le versement de 20 000,00 € d'avance de fonctionnement au Sivos de l'Étangsort avant le vote du budget 2020.

Renouvellement de l'adhésion au centre social Larès

Le renouvellement de l'adhésion au centre social Larès est arrivé en mairie.

Après discussion, la majorité des élus présents souhaitent laisser le choix du renouvellement ou pas au prochain conseil municipal.

Cependant, le montant de l'adhésion sera inscrit sur le budget 2020 à titre provisionnel.

Renouvellement de la convention fourrière animale avec la ville du Mans

Les communes ayant obligation d'avoir une fourrière ou de passer une convention avec une autre entité, la municipalité est signataire d'une convention fourrière animale avec la ville du Mans pour accueillir les animaux errants ou divagants.

La ville du Mans propose de renouveler sa convention pour l'année 2020.

Le coût de gestion pour cette année est de 0,55 € par habitant, il comprend les frais de personnel, les produits vétérinaires courants, les frais de véhicule, ceux liés à la structure et aux amortissements.

Lors de l'accueil d'un animal, les frais d'entretien sont facturés à la commune si le propriétaire reste inconnu.

Des frais vétérinaires liés à la survie de l'animal non identifié peuvent être pratiqués selon le souhait de la municipalité qui détermine le montant maximum des soins à engager au-delà de 10 actes médicaux vétérinaires (montant d'un AMV : 17 € TTC) , la fourrière est tenue de respecter le montant déterminé au préalable.

Tous les animaux identifiés ou non, demeurent à la fourrière 8 jours ouvrés et francs.

L'animal sans identification est pucé, les frais sont acquittés par le propriétaire s'il est connu, avant récupération de l'animal.

La convention est signée pour une année avec les tarifs pratiqués en 2020.

Après en avoir délibéré, les élus décident (8 voix pour, 1 abstention) de signer le renouvellement de la convention fourrière animale de la ville du Mans pour l'année 2020 et font le choix d'engager un montant maximum de 50,00 € de soins supplémentaires.

Madame la Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Proposition d'achat du terrain situé devant l'école, appartenant à Serge Métais

La commune de Tresson loue depuis de nombreuses années le terrain situé devant l'école. Cette parcelle cadastrée section AB n°115, est la propriété de Serge Métais, décédé en décembre dernier, sa contenance est de 29a 73 ca.

Afin de conserver ce terrain qui est mis à disposition des enseignants pour diverses activités scolaires, la municipalité souhaite faire une proposition d'achat auprès de Maître Adamy, notaire à Bouloire qui a en charge la succession de Serge Métais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose (soit 8 voix pour, 1 abstention) un montant de 800,00 € pour l'achat de la parcelle AB 115, propriété de Serge Métais. Cette proposition sera adressée à Maître Adamy prochainement.

Madame la Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à ce projet.

Vote des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2020

Suite aux demandes de subventions de différentes associations adressées en mairie pour l'année 2020, les élus, après en avoir délibéré, votent les montants suivants :

Cie de cirque d'Ange Heureux : 600 €

Génération Mouvement de Tresson : 50 €

Amicale des Pompiers volontaires de Tresson : 450 €

Association Faites à Tresson : 650 €

Groupement intercommunal destruction des nuisibles (Tresson/Maisoncelles) : 100 €

AFN de Tresson : 120 €

Association sportive du collège G Apollinaire : 100 €

Comice du Pays Bilurien : 0,70 €/hab (466 habitants) soit 326,20 €

Ces dépenses seront inscrites en fonctionnement à l'article 6574 du budget de la commune.

Les élus font le choix de ne pas voter la subvention pour l'association des Parents d'Élèves de Tresson par manque de précisions sur les projets de sortie prévus en 2020.
La subvention sera votée lors de la prochaine réunion.

Questions diverses :

Permanences élections municipales

Scrutin du 15 mars 2020

Composition du bureau

Présidente : Chantal BUIN

Secrétaire : Michel BLOT

Assesseurs : Didier DANGEUL, Arnaud PAUMIER

8h00 à 10h30 : Chantal BUIN, Stéphane GAUDIN,

10h30 à 13h00 : Didier DANGEUL, Arnaud PAUMIER, Vincent SAMSON

13h00 à 15h30 : José HEINTJE, Luis POUPON,

15h30 à 18h00 : Michel BLOT, Chantal BUIN, Richard MASSON

Scrutin du 22 mars 2020

Composition du bureau

Présidente : Chantal BUIN

Secrétaire : Michel BLOT

Assesseurs : Didier DANGEUL, Arnaud PAUMIER

8h00 à 10h30 : Chantal BUIN, Stéphane GAUDIN,

10h30 à 13h00 :

13h00 à 15h30 : Luis POUPON,

15h30 à 18h00 : Didier DANGEUL, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER

Prochaines réunions de conseil municipal :

Mercredi 4 mars 2020 commission budget

Mercredi 11 mars 2020 vote des budgets à 20h30

C. BUIN, M. BLOT, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

J. HEINTJE, R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON